

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

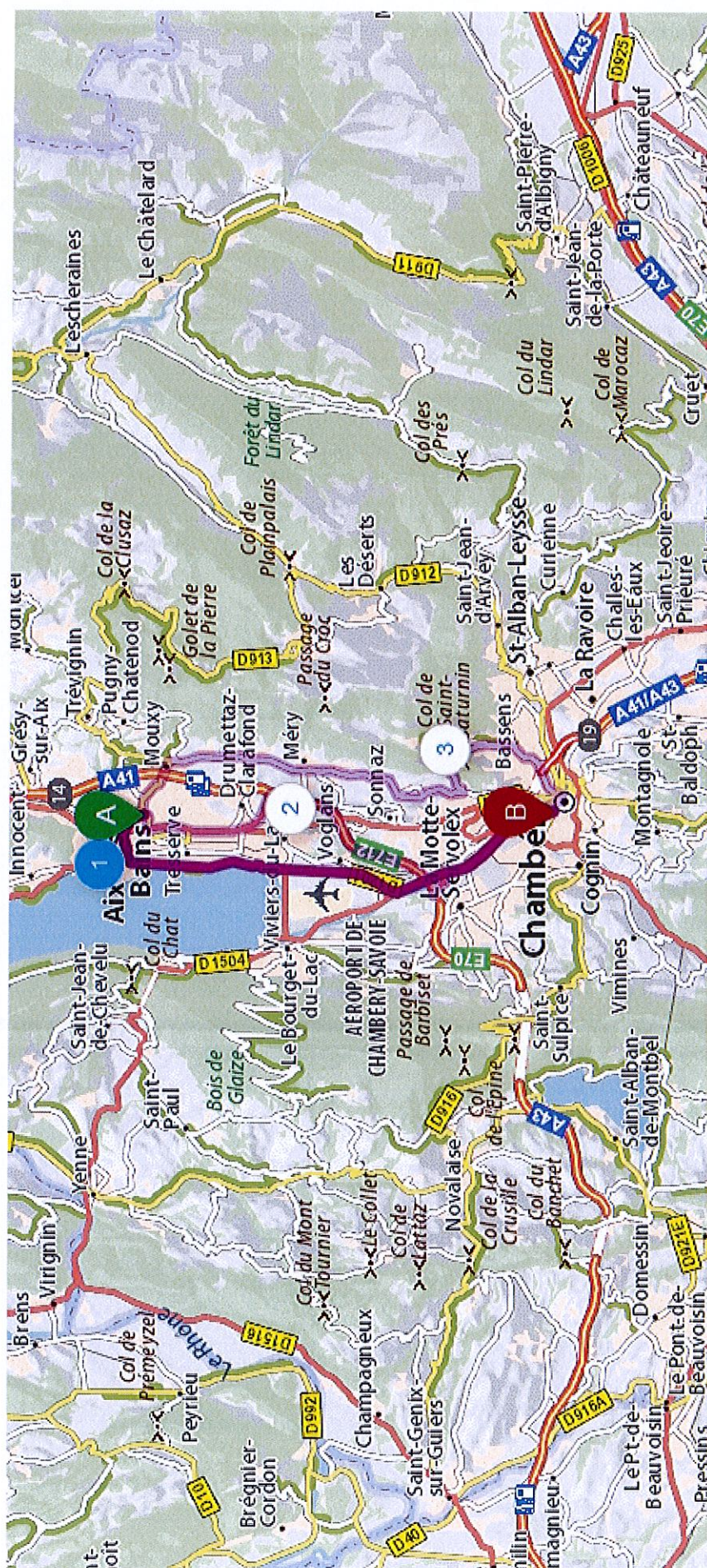
Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	AUTOCARS FAURE
Raison sociale de l'entreprise	SAS

Liaison déclarée	
Origine ¹ de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS, format décimal)	Aix les Bains Gare Routière - Boulevard Wilson 73100 AIX LES BAINS - 45.688091, 5.909320
Destination ² de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS, format décimal)	Chambéry - 1 square Paul Vidal 73000 CHAMBERY - 45.569860, 5.917019
Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) : n° 2 Nom(s) du(des) fichier(s) : ANNEXE 2 ITINERAIRE
Temps de parcours (en heures et minutes)	SENS 1 : 35 minutes - SENS 2 : 25 minutes
Fréquence ³ et volume maximum de places proposées à la vente, pour chaque horaire ou plage horaire	Pièce(s) jointe(s) : n° 1 Nom(s) du(des) fichier(s) : ANNEXE 1 FICHE HORAIRE FREQUENCE VOLUME

¹ Extrémité 1 de la liaison concernée

² Extrémité 2 de la liaison concernée

³ Telle que définie par l'article 31-1 du décret du 16 août 1985 modifié, c'est-à-dire « ensemble d'horaires de passage ou plage horaire de passage selon une périodicité donnée, de véhicules de transport routier de personnes ».



DECLARATION ARAFER

ENTREPRISE : AUTOCARS FAURE
AIX LES BAINS/CHAMBERY
Jours de fonctionnement : tous les jours
capacité : 44 places

SENS 1

AIX LES BAINS GARE ROUTIERE	CHAMBERY GARE ROUTIERE
04:25	05:00
06:25	07:00
08:25	09:00
10:25	11:00
12:25	13:00
14:25	15:00
16:25	17:00
18:25	19:00

SENS 2

CHAMBERY GARE ROUTIERE	AIX LES BAINS GARE ROUTIERE
07:30	07:55
09:30	09:55
11:30	11:55
13:30	13:55
15:30	15:55
17:30	17:55
19:30	19:55
21:30	21:55

Nombre d'Aller/retour quotidien	8
Capacité des autocars	44
Fréquence ³ et volume maximum de places proposées à la vente, pour chaque horaire ou plage horaire	256960